



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre le racisme

Question écrite n° 62389

Texte de la question

M. Luc Chatel attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la manifestation de soutien aux populations de la bande de Gaza du 23 juillet 2014 à Paris. En effet, si le Gouvernement affirme que cette manifestation, autorisée par le Préfet de police de Paris, s'est déroulée sans heurt ou sans accès de violence dans les rues de la capitale, il ne saurait masquer les démonstrations ou les comportements dérangeants de certains, comme de nombreux témoins ont pu les rapporter : étendards du Hezbollah, drapeaux israéliens brûlés, caricatures antisémites, « quenelles ». N'en déplaisent aux élus qui par leur présence ont cautionné ces débordements, ce rassemblement a bien été la victime d'actes inacceptables et, pour certains, délictueux. Le conflit israélo-palestinien est devenu un prétexte à ce type de dérives et le Gouvernement doit, non seulement rejeter son importation sur le territoire français, mais il doit aussi rappeler la position ferme et constante de la France : une solution fondée sur l'existence de deux États, avec la création d'un État palestinien, indépendant, moderne, démocratique et viable. Face à ces démonstrations de haine qui remettent en cause les fondements de notre vivre-ensemble, il souhaiterait connaître les suites que le Gouvernement compte donner aux arrestations qui ont eu lieu rue des Rosiers et l'appelle plus généralement à tout mettre en œuvre pour que les auteurs de ces actes illégaux soient recherchés, traduits en justice et condamnés avec la plus grande sévérité. Enfin, il lui demande de lui préciser les mesures qu'il pense mettre en œuvre pour renforcer la lutte contre l'antisémitisme.

Données clés

Auteur : [M. Luc Chatel](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62389

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6605

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)